



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Droits voisins

Question orale n° 1307

Texte de la question

M. Leonce Deprez demande a M. le ministre de la culture si le rapport d'inspection et d'audit confie a l'inspection generale des finances et a l'inspection generale de l'administration du ministere de la culture en juin 1996 sur la gestion de l'Administration des droits des artistes et musiciens interpretes (ADAMI), societe civile chargee de l'administration des droits des artistes musiciens et interpretes, sera rendu public. En effet, la societe ADAMI a ete condamnee a plusieurs reprises pour non-respect des regles statutaires. Au vu de ce comportement desinvolte, il est permis de s'interroger sur la maniere dont est geree cette societe. La publication du rapport permettrait de rassurer les associes qui ne peuvent reellement exercer aucun controle sur la gestion des societes de perception et de repartition des droits (ils doivent représenter un dixieme des associes et exposer les frais d'expertise). Seule une mesure de publicite permettrait de rendre la gestion de ces societes plus transparente. A l'heure ou une de ces societes la Societe de la propriete artistiques des dessins et modeles (SPADEM) a ete declaree en liquidation le 14 mai 1996, l'opinion comprendrait difficilement une reponse negative.

Texte de la réponse

M. le president. M. Leonce Deprez a presente une question no 1307.

La parole est a M. Leonce Deprez, pour exposer sa question.

M. Leonce Deprez. Monsieur le ministre de la culture, la situation des intermittents du spectacle a ete mise en lumiere ces temps-ci, et les difficultes de vie des artistes en general sont mieux perçues par les Francais depuis quelques semaines.

Ces artistes subissent aujourd'hui une certaine injustice economique et sociale dans la mesure ou les droits percus a partir de leurs oeuvres n'assurent pas de revenu a nombre d'entre eux.

Le rapport d'inspection et d'audit confie a l'inspection generale des finances et a l'inspection generale de l'administration du ministere de la culture sur la gestion de l'Administration des droits des artistes et musiciens interpretes sera-t-il rendu public ?

La gestion de certaines societes, dont la societe ADAMI, a souleve des observations et protestations de la part de nombreux artistes et j'ai recu personnellement en delegation certains d'entre eux. Ils se sont d'ailleurs regroupes en association.

La publication du rapport permettrait de rassurer ces associes qui ne peuvent reellement exercer aucun controle sur la gestion des societes de perception et de repartition des droits. Seule une mesure de publicite permettrait de rendre la gestion de ces societes plus transparente. L'une d'entre elles, la SPADEM, a d'ailleurs ete mise en liquidation en 1996, et l'opinion publique a droit a une information sur cette gestion.

Je me permets d'intervenir dans la mesure ou les artistes ne se sentent pas suffisamment defendus aujourd'hui, monsieur le ministre.

M. le president. La parole est a M. le ministre de la culture.

M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture. Monsieur le depute, j'ai effectivement demande au ministre de l'economie et des finances de bien vouloir me preter le concours de l'inspection generale des finances pour

diligenter, conjointement avec l'inspection generale de l'administration de mon ministere, un audit de la gestion de l'ADAMI.

Aucun texte ne donnant expressement competence a l'inspection generale des finances pour exercer un tel controle a l'egard d'une societe civile regie par le droit prive et ne recevant pas de fonds publics, cette mission a ete effectuee en accord avec le president de l'ADAMI.

Le rapport de cette mission ne m'a pas encore ete remis a ce jour. Il ne m'est pas possible de me prononcer sur la forme de publicite qu'il serait eventuellement envisageable de lui donner, d'autant que la decision d'assurer, en dehors du Gouvernement, une diffusion a un rapport de l'inspection generale des finances appartient au ministre de l'economie et des finances.

M. le president. La parole est a M. Leonce Deprez.

M. Leonce Deprez. Je vous remercie, monsieur le ministre. C'est une question de justice economique et sociale a l'egard des artistes et nous attendons avec interet les conclusions de ce rapport.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1307

Rubrique : Propriete intellectuelle

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 1997, page 473

Réponse publiée le : 5 février 1997, page 707

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 29 janvier 1997